

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC  
AU 16/04

EUR 65/001/2004 – ÉFAI

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## PRISONNIER D'OPINION

**EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE Zoran Vraniskovski (h), responsable religieux  
DE MACÉDOINE**

Londres, le 13 janvier 2004

Zoran Vraniskovski, également connu sous les noms d'évêque Jovan et de métropolite Jovan, a été placé en détention provisoire pour une durée de trente jours après avoir été arrêté le 12 janvier 2004. Il a été inculpé d'« incitation à la haine, à la discorde ou à l'intolérance nationale, raciale ou religieuse » en vertu de l'article 319 du Code pénal. Amnesty International pense qu'il a été arrêté et placé en détention parce qu'il est favorable au fait que l'Église orthodoxe macédonienne soit placée sous l'autorité de l'Église orthodoxe serbe. L'organisation le considère comme un prisonnier d'opinion.

Zoran Vraniskovski a été arrêté une première fois le 11 janvier alors qu'il célébrait un service religieux à son domicile, un appartement de la ville de Bitola. Les 12 personnes interpellées en même temps que lui ont été relâchées, tandis qu'il était maintenu en détention pendant vingt-quatre heures. Remis en liberté le 12 janvier, il a été appréhendé de nouveau le même jour.

Zoran Vraniskovski était auparavant l'évêque Jovan de l'Église orthodoxe macédonienne. En mai 2002, l'Église orthodoxe serbe a élaboré une proposition visant à placer cette dernière sous son autorité. Zoran Vraniskovski a publiquement accepté cette proposition le 29 juin 2002, une initiative qui a été bien accueillie par la plupart des autres Églises nationales orthodoxes. En juillet 2002 cependant, l'Église orthodoxe macédonienne a démis de ses fonctions l'évêque Jovan. Accusé d'être un « traître », il a été interdit d'exercer une activité religieuse dans les églises de Macédoine. Un grand nombre de Macédoniens voient dans son attitude une atteinte à l'identité nationale, et son action a déclenché une vive polémique dans le pays.

Durant cette période, Zoran Vraniskovski s'était enfermé dans sa résidence officielle et refusait de quitter les lieux, jusqu'à ce que la police locale y pénètre par la force, ce qu'il a déploré. La Constitution macédonienne prévoit la séparation de l'Église et de l'État. Par la suite, l'Église orthodoxe serbe a nommé Zoran Vraniskovski métropolite d'une entité orthodoxe parallèle au sein de l'Église orthodoxe serbe en Macédoine. Le 10 janvier 2004, Zoran Vraniskovski a annoncé être parvenu à un accord sur l'unité canonique avec plusieurs organisations de l'Église orthodoxe macédonienne. Celle-ci a immédiatement exclu ceux qui s'étaient prononcé en faveur de cet accord. Zoran Vraniskovski et 12 de ces personnes ont été arrêtés le lendemain dans l'appartement du responsable religieux.

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'Église orthodoxe macédonienne a vu le jour en 1967 lorsque, soutenue par les autorités communistes de l'époque, elle s'est autoproclamée indépendante. En Macédoine, cette création constitue un événement important de l'histoire nationale moderne. Auparavant, l'Église bénéficiait d'un statut d'autonomie au sein de l'Église orthodoxe serbe. Cette dernière continue de revendiquer son autorité sur les orthodoxes de Macédoine ainsi que la propriété des biens détenus par l'Église orthodoxe macédonienne avant 1967.

**ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :**

- déclarez qu'Amnesty International considère Zoran Vraniskovski comme un prisonnier d'opinion, privé de liberté uniquement parce qu'il a exprimé ses convictions, sans recourir à la violence ni prôner son usage ;
- demandez qu'il soit libéré immédiatement et sans condition, et que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées.

**APPELS À :**

**Ministre de la Justice :**

Ixhet Memeti  
Minister za Pravda  
Dimitrie Chupovski 9,  
1000 Skopje, Macédoine

**Télégrammes :** Minister of Justice, Ixhet Memeti, Skopje, Macédoine

**Fax :** + 389 23 226 975 (si un correspondant vous répond, dites « *I would like to send a fax* » pour que l'on établisse la connexion avec le télécopieur)

**Formule d'appel :** *Dear Minister of Justice, / Monsieur le Ministre,*

**COPIES À :**

**Ministre de l'Intérieur :**

Hari Kostov  
Minister za vnatreshni raboti  
Dimche Mirchev bb  
1000 Skopje, Macédoine

**Télégrammes :** Minister of Internal Affairs, Hari Kostov,

Skopje, Macédoine

**Fax :** + 389 23 112 468

**Formule d'appel :** *Dear Minister of Internal Affairs, /*  
Monsieur le Ministre,

**Responsable de la Division des droits humains  
au ministère des Affaires étrangères :**

Bijana Stefanovska-Sekovska  
Dame Gruev 6  
1000 Skopje, Macédoine

**Télégrammes :** Head of Human Rights Unit, Bijana

Stefanovska-Sekovska, Skopje, Macédoine

**Fax :** + 389 23 115 790

**Courriels :** [stefanovska@mfa.gov.mk](mailto:stefanovska@mfa.gov.mk)

**Formule d'appel :** *Dear Madam, / Madame,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'ex-République yougoslave de Macédoine dans votre pays.

***PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.***

**APRÈS LE 24 FÉVRIER 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*